

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2021**

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 8
POUVOIRS : 3
VOTANTS : 10**

Le Conseil Municipal de la Commune de Clara Villerach,
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de M. MARCEL Patrick, MAIRE.

Étaient présents : M. MARCEL Patrick, M. SALIES Stéphane, M. ASCOLA Pascal, Mme ZUBER Sophie, Mme ASCOLA Lysiane, M. BOUSQUET Bruno, Mme ELDIN Sabrina, Mme PELISSIE Nathalie.
Mme ELDIN Sabrina a rejoint la séance et a pris part aux votes à partir de 19h20.

Était absent : M. BLIGUET Michel

Pouvoirs : Mme PRATS à M. SALIES Stéphane, M. SAUSSEZ Loïc à Mme ASCOLA Lysiane, Mme ELDIN Sabrina à Mme PELISSIE Nathalie (jusqu'à 19h20).

Date de convocation :
07/12/2021
Date d’Affichage :
14/12/2021

Un scrutin a eu lieu, Monsieur BOUSQUET Bruno a été élu secrétaire de séance,

OBJET : Acquisition de parcelles – Biens vacants sans maître

Monsieur le Maire propose une acquisition de biens vacants sans maître concernant les parcelles situées sur le village de Villerach et cadastrées section C 445 sis au 6 rue du Llech et C 446 lieu-dit La Font, section D 17 lieu-dit Artigues et D 73 lieu-dit Clot de Pomers.

Le propriétaire M. MONCEU Antoine né à Taurinya le 28 février 1905 et décédé à Aix en Provence le 29 août 1991.
Le conseil municipal décide d'accepter cette acquisition et de lancer la procédure administrative concernant l'acquisition de ces parcelles, référence faite à l'article L11 23.1 du code général de la propriété de la personne publique.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire

